



Master droit pénal et sciences  
criminelles

DROIT DE L'EXÉCUTION  
DES PEINES  
ET DROITS DE L'HOMME

RESPONSABLE

Jean-Paul CÉRÉ, Maître de conférences

2018-2019



Collège SSH  
Avenue du Doyen Poplawski – BP 1633  
64016 PAU Cedex  
Tél. 05 59 40 80 00



## C O N T A C T

**Collège SSH**

**Avenue du Doyen Poplawski - BP 1633 – 64016 PAU Cedex  
Tél. 05 59 40 80 00 – Fax 05 59 40 80 90**

***Service Scolarité*** : ouvert du lundi au vendredi  
de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 15



## OBJECTIFS

Le droit de l'exécution des peines apparaît plus que jamais comme une préoccupation prioritaire, ainsi qu'en témoignent les nombreuses réformes intervenues récemment en la matière. Sous l'influence principalement du droit européen, l'administration pénitentiaire a engagé une véritable mutation depuis quelques années (loi du 9 septembre 2002, loi du 9 mars 2004, loi pénitentiaire du 24 novembre 2009). Pour autant et malgré les progrès réalisés depuis une dizaine d'année, l'insuffisance des efforts accomplis et les risques toujours présents de condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme sont régulièrement dénoncés et le manque de formation des professionnels de la prise en charge des personnes placées sous main de justice est patent.

Le master est ouvert aux étudiants en formation initiale et au personnel de l'administration pénitentiaire de tout pays en formation initiale ou continue (sous réserve d'équivalence). Il doit permettre aux étudiants d'acquérir et de consolider leurs connaissances théoriques et pratiques sur le droit de l'exécution des peines par l'obtention d'un diplôme à vocation professionnelle dans un secteur en pleine transformation. La nécessité d'un renforcement de la formation et la spécialisation des différents acteurs intervenant en milieu carcéral ou en milieu ouvert apparaît comme une impérieuse nécessité.

Le corps enseignant de ce master est composé des meilleurs spécialistes français de l'exécution des peines, d'universitaires étrangers de renommée internationale et de membre éminents du Conseil de l'Europe.



## CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent répondre à l'une des conditions suivantes :

- soit être titulaire d'une première année de master en Droit, de préférence en « Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme ».
- soit détenir une formation et une expérience dans les domaines professionnels couverts par le master Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme.

En aucun cas l'admission en Master 2 n'est de droit. Elle est prononcée après la formalité de préinscription, au vu du dossier individuel (assorti d'une lettre de motivation), des résultats universitaires (diplômes universitaires en sciences criminelles bienvenus) et compte tenu des possibilités d'accueil, par une commission spéciale composée des responsables du diplôme. Le cas échéant, l'admission peut être précédée d'un entretien.



## DÉBOUCHÉS

Les débouchés du master *Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme*, unique à ce jour en France, sont divers :

- **Recrutement direct** : entreprises privées assurant la construction et la gestion d'établissements pénitentiaires, ONG, associations humanitaires ou associations d'aides aux victimes, Ministère de la Justice, Administration Pénitentiaire, ENAP.
- **Préparation aux concours** de l'administration pénitentiaire, Barreau, Magistrature, Police nationale et Gendarmerie nationale, Protection judiciaire de la jeunesse, Collectivités locales et territoriales...
- **Formation continue qualifiante** des professionnels de la Justice : avocats, magistrats, personnels de l'administration pénitentiaire (personnels de direction au niveau régional, personnel de direction au niveau local, personnels pénitentiaires des services de probation, personnel de santé...).
- **Métiers/Postes** : Directeur d'établissement pénitentiaire, manager d'établissement pénitentiaire, conseiller d'insertion et de probation, responsable cellule juridique dans une direction régionale de l'administration pénitentiaire, chargé de mission, directeur de la protection judiciaire et de la jeunesse, assistant de justice, manager de projet, officier de gendarmerie, commissaire de police, avocat, magistrat.



# PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS MASTER 1

## MASTER 1 1<sup>er</sup> SEMESTRE

Code	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités de contrôle		Coeff.	ECTS
			1 <sup>ère</sup> session	2 <sup>ème</sup> session		
UE 1	Droit européen des droits de l'homme	Cours 36h TD 15h	Écrit 3h CC	Écrit 3h	3	9
UE 2	Droit pénal et procédure pénale approfondis	Cours 36h TD 15h	Écrit 3h CC	Écrit 3h	3	9
UE 3	Histoire des droits de l'homme	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	1	3
UE 4	Criminologie	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	1	3
UE 5	Droit pénal international	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	1	3
UE 6	<i>Une matière au choix :</i> EC 6 a – Langue vivante	TD 15h	CC	Oral ou écrit 1h	1	3
	EC 6 b – Toute autre matière de master droit	Cours 36h	Oral	Oral		
<b>Enseignement facultatif</b>						
	Informatique	TD 15h	CC	Oral ou écrit 1h		

## MASTER 1 2<sup>ème</sup> SEMESTRE

Code	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités de contrôle		Coeff.	ECTS
			1 <sup>ère</sup> session	2 <sup>ème</sup> session		
UE 7	Droit pénal des affaires	Cours 36h TD 15h	Écrit 3h CC	Écrit 3h	3	9
UE 8	Droit de la peine	Cours 36h TD 15h	Écrit 3h CC	Écrit 3h	3	9
UE 9	Droit des mineurs	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	1	3
UE 10	Culture générale et note de synthèse	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	1	3
UE 11	Toute autre matière de master DEG	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	1	3
UE 12	Langue vivante	TD 15h	CC	Oral ou écrit 1h	1	3
<b>Enseignement facultatif</b>						
	Informatique	TD 15h	CC	Oral ou écrit 1h		



# PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS MASTER 2

## MASTER 2 3<sup>ème</sup> SEMESTRE

Code	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités de contrôle Session unique	Coeff.	ECTS
UE 1	Régimes de détention et vie carcérale	Cours 40h DER 20h	Écrit 5h	1	15
UE 2	Contrôle juridictionnel de la détention	Cours 40h DER 20h	Écrit 5h	1	15
Enseignement facultatif					
	Langue vivante	Cours 10h	CC		

## MASTER 2 4<sup>ème</sup> SEMESTRE

Code	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités de contrôle Session unique	Coeff.	ECTS
UE 3	Mesures non privatives de liberté	Cours 40h DER 20h	Oral	1	7.5
UE 4	Les systèmes pénitentiaires	Cours 40h DER 20h	Oral	1	7.5
UE 5	Stage (deux mois)		Oral (soutenance)	2	15
Enseignement facultatif					
	Langue vivante	Cours 10h	CC		

**REMARQUE :** Le master comporte un enseignement de langue(s) étrangère(s). Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère de niveau B1 ou B2 du Cadre Européen, selon les dispositions fixées par le master.



## INTERVENANTS EN MASTER 2

- **Jean-Paul CÉRÉ**, Maître de Conférences à l'Université de Pau, directeur du Master, président de l'association française de droit pénal, président du comité international des pénalistes francophones
- **François FÉVRIER**, Chef du Département Droit et Service public, ENAP Agen, directeur adjoint du Master
- **Marie Cécile GUÉRIN**, Maître de Conférences à l'Université de Bordeaux, directrice adjointe du Master
- **Laurence SOULA**, Maître de Conférences à l'Université de Bordeaux.
- **Pascal FAUCHER**, Vice-président chargé de l'Application des Peines au Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, ancien président de l'association nationale des juges de l'application des peines
- **Clément MARGAINE**, Enseignant Chercheur, ENAP Agen
- **Joana FALXA**, Maître de Conférences à l'Université de Guyane
- **Nathalie BRECQUE**, Adjointe au Chef d'établissement – Centre Pénitentiaire de Lannemezan
- **Benoit NARBÉY**, Chef de Pôle, Défenseur des Droits à Paris
- **Florent. COCHEZ**, Psychiatre à l'Hôpital Charles Perrens de Bordeaux
- **Romain PERRAY**, Direction de l'Administration Pénitentiaire – Chef du bureau des Affaires Immobilières à Paris
- **Paul MBANZOULOU**, Directeur de la Recherche, ENAP Agen
- **Lucie MONTOY**, Contrôleur au Contrôle Général des lieux de privation de liberté à Paris
- **Cécile MARTRENCHAR**, Directrice des Services Pénitentiaires, Directrice du Centre National d'Évaluation de Fresnes
- **Ivan GOMBERT**, Directeur des Services Pénitentiaires, Nanterre
- **Pierre COSTY**, Directeur des Services Pénitentiaires à Lavour
- **Paul MBANZOULOU**, Directeur de la Recherche, ENAP Agen
- **Alexis SAURIN**, Président de la FARAPEJ
- **Marie-Hélène CABANNES**, Vice-président chargé de l'Application des Peines Tribunal de Grande Instance Bordeaux
- **Evelyne BONIS-GARCON**, Professeur à l'Université de Bordeaux
- **Jean GOURDOU**, Professeur à l'Université de Pau
- **Eric PECHILLON**, Maître de Conférences à l'Université de Rennes
- **Frantz PINEAUD**, Directeur SPIP de la Vendée
- **Delphine BOESEL**, Avocat à la Cour de Paris
- **Ludivine GREGOIRE**, Maître de Conférences à l'Université de Pau
- **Martine HERZOG EVANS**, Professeur à l'université de Reims
- **Isabelle HALBINIAK**, Directrice Adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Lot et Garonne
- **Philippe MAO**, Magistrat au Tribunal de Grande Instance de Bordeaux
- **Jean-Luc BONNEFEMNE**, Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Mont De Marsan
- **Jane CHERRILL**, Professeur d'anglais pour les Universités
- **Xavier de LARMINAT**, Chercheur, Post-Doctorant à l'Université de Nantes
- **Thomas HERRAN**, Maître de Conférences à l'Université de Bordeaux
- **Marion VACHERET**, Professeur à l'Université de Montréal (Canada)
- **Carlos Edouardo Adriano JAPIASSU**, Professeur à l'Université d'Etat de Rio de Janeiro (Brésil), secrétaire général de l'association internationale de droit pénal, vice-président du comité international des pénalistes francophones
- **Kazumasa AKAIKE**, Professeur à l'université Ryokoku de Kyoto (Japon), doyen honoraire, vice-président du comité international des pénalistes francophones
- **Retornaz EYLEM AKSOY RETORNAZ**, Maître de Conférences à l'Université de Galatasaray (Turquie).